



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 703

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 9 avril 2018 le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 703

Règlement décrétant des travaux de reconfiguration de la géométrie du rang Saint-François, entre la rue des Vignes et la montée Gagnon, ainsi que des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, de bordures, de piste cyclable et d'éclairage et prévoyant un emprunt n'excédant pas 974 000 \$ et admissible au programme TECQ III

QUE ledit règlement numéro 703, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, a été réputé approuvé par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 29 juin 2018, le règlement numéro 703 décrétant un emprunt de 974 000\$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 703 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 11 juillet 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
